

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDCT 156 Subventions fonds du Maire (73 000 euros) à 7 associations du 16^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 7 associations domiciliées dans le 16^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à « l'Association Valentin Haüy au service des Aveugles et des Malvoyants » (109 / 2014_07398), 5, rue Duroc - 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à « Entraide de l'Eglise Protestante Unie de l'Annonciation » (182960 / 2015_05464), 27 rue de l'Annonciation - 75016 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Chalenge SPI Dauphine » (166761 / 2016_00011), 1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 Paris.

Article 4 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Jeunes Talents pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Jeunes Talents » (16913 /2015_07329), 4, rue Schubert - 75020 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Femmes au-delà des Mers » (16988/2015_07151), 14, avenue René Boylesve - 75016 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Fondation d'Auteuil (50661 / 2015_07177), 40, rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris.

Article 7 : M^{me} la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Rencontres Internationales du Cinéma, de Patrimoine et de Films Restaurés » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Rencontres Internationales du Cinéma, de Patrimoine et de Films Restaurés » (185317 / 2015_08217), 1-15 bis rue Raymond du Temple - 94300 Vincennes.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015 ou année suivante.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO